VENTES A L'ENCAN.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et Installation, etc., d'une Boulangerie.

Bernardo G. Carbajal vs. Egnay Kil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,157 — En vertu d'un ordre de vente daté du 28 août 1914, qui m'a été envoyé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, dans les locaux ci-après désignés, le MARDI, 1er septembre 1914, à 10 h. 30 a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Sur les lieux No. 217, rue Sud Johnson, le contenu, installations, machinerie, meubles, installations électriques, stock de farine, etc., de la boulangerie située à l'adresse ci-dessus, d'après l'inventaire enregistré.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL, Avocats pour le demandeur.
août 29 31—sept 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur et améliorée du Troisième District, dans la rue Marigny entre les rues Rocheblave et Tonti (en l'ilet rue Mandeville).

Mercier Realty and Investment Company vs. Honoré Labourdette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 109,475 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er octobre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Sept certains lots de terre, ensemble, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, en l'ilet No. 1211 (autrement No. 47), borné par les rues Marigny, Rocheblave (autrefois Vertu), Mandeville et Tonti (autrefois Force) lots désignés par les Nos. Quatre à Dix, les deux inclusivement, d'après un plan de Volquain, voyer, en date du 3 novembre 1836, et déposé en l'étude de William Boswell, ancien notaire de cette ville, d'après lequel les dits lots mesurent chacun, en mesures françaises, vingt-neuf pieds face à la rue Marigny, par une profondeur de quatre vingt dix pieds entre lignes parallèles. Le lot No. Quatre le plus rapproché de la rue Tonti, commençant à une distance de quatre-vingt-sept pieds, mesure française, du coin des rues Marigny et Force (maintenant Tonti). Toutes ces mesures étant plus ou moins exactes. La dite propriété étant aussi décrite comme un lot de terre mesurant deux cent dix pieds face à la rue Marigny, par une profondeur de cent pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CHARLES DE B. CLAIBORNE, Avocat pour la demanderesse.
août 29—sept 4 11 18 25—oct 1

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de meubles de valeur, etc., et aussi un piano.

H. B. Neutz vs. E. D. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,673 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans les locaux ci-après désignés, le MARDI, 8 septembre 1914, à 10:30 a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Sur les lieux, No. 7701 rue Jeannette, un lot assorti de meubles de maison, installations et divers d'après inventaire enregistré. Et aussi un piano.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
J. A. GRASSER,
Avocat pour le demandeur
août—26 sept—2,8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une parcelle de terre de valeur dans le Cinquième District, sur la rue Teche, dans l'ilet des rues Socrates et Ptolemy, et l'avenue Brooklyn,

Southern Bitulithic Co. vs. Nicholas W. Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 93,391 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 3 septembre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre, située dans le Cinquième District de cette ville dans l'ilet No. 244, borné par les rues Teche, Socrates et Ptolemy et l'avenue Brooklyn; la dite parcelle de terre étant composée d'une partie du lot No. 21 du dit ilet, étant la partie qui touche au lot No. 22, et est désignée par la lettre B sur un croquis fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, en date du 6 mai 1914 ici archivé (dans le dossier du procès ci-dessus) et mesure d'après le dit croquis, en mesure américaine, 24 pieds de face à la rue Teche, sur 126 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
J. C. HENRIQUES,
Avocat pour le demandeur.
août—4,2,7,14,21,28 sept—2,3

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Barber Asphalt Paving Co. vs. Albert Irwin.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 44,250 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été envoyé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques, à la porte principale de la Bâtisse de la Nouvelle Cour sur la rue Royale, entre Conti et St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 11 septembre 1914, à 11 h. a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] District de cette ville, désigné par le No. 4 en l'ilet No. 3 "A" [illegible] de Carrollton, borné par les rues Hickory, Cohn, [illegible] et Fern, les dits lots étant [illegible] de cent vingt pieds de [illegible] rue Cohn, et mesure trente [illegible] à la rue Fern, par cent [illegible] de profondeur [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant.
P. McGILL,
[illegible] Constable Première Cour de Cité
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur du Sixième District.

Succession de Peter E. Hellwege.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,081 — En vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, Juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 10 août 1914 dans le procès ci-dessus intitulé, et qui m'a été envoyé, je vendrai aux enchères publiques, le MARDI, 29 septembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages s'y rattachant, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon et les rues Berlin, St.-Denis (présentement S. Remparts) et Saratoga (anciennement St. Patrick), désignés comme lots Nos. 23 et 24 sur un certificat fait par S. O. Del Isle, voyer, en date du 25 octobre 1891, et annexé à un acte de vente passé devant Benjamin Ory, notaire, dans cette ville, le 7 avril 1893, d'après un plan les lots ci-dessus, Nos. 23 et 24, mesurant chacun 30 pieds face sur la rue St. Denis (présentement rue S. Remparts) par 152 pieds, 6 pouces de profondeur en lignes parallèles.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant au choix de l'acheteur, et le solde, s'il y en a un, à un an, représenté par une note avec 7 pour cent d'intérêt, la dite note étant protégée par le droit et l'hypothèque de vendeur, avec les clauses usuelles de sécurités. Les taxes de 1914 devant être payées par l'acheteur. L'acte de vente sera aux frais de l'acquéreur, devant A. J. Cahill, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
août [illegible]

PAR CARRERE & CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

2635-2637 rue Freret, au coin de la rue Quatrième, et résidence simple à deux étages à l'arrière, faisant face à la rue Quatrième (la vente devra se faire en bloc).

LE MERCREDI, 2 SEPTEMBRE 1914, à 11 HEURES DU MATIN à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

Succession de Mme Maria Tinerello.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,074 — Division C — Le MERCREDI, 2 septembre 1914, à 11 heures, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et obéissance à un ordre issu, daté et signé le 29 juillet 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, Juge à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, je Ernest A. Carrère, encanteur dûment autorisé, procéderai à vendre la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Freret, S. Robertson, Quatrième et Troisième, désigné par la lettre A et mesurant 31 pieds, 9 pouces de face à la rue Freret, sur une profondeur de 92 pieds, 4 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles, et forme coin sur les rues Quatrième et Freret. Les améliorations sont connues comme numéros 2635 et 2637 rue Freret, et comprennent une bâtisse simple en bois et ardoises, contenant un café, épicerie, salle de club, salle de billards et trois chambres. A l'arrière, et faisant face à la rue Quatrième, se trouve une résidence simple à deux étages contenant 4 chambres et une cour.

CONDITIONS — Un tiers ou plus au comptant, au choix de l'acquéreur; le reste, s'il y en a un, représenté par des billets de l'acquéreur payables à un ou deux ans de la date, avec 8 pour cent d'intérêts annuel depuis la date jusqu'à paiement, intérêts payables chaque année, garantis dans leur paiement par un privilège spécial de vendeur et d'hypothèque sur la propriété vendue, avec toutes les clauses de garantie qui sont usuelles dans les ventes de biens fonciers à crédit. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat chez l'encanteur au moment de l'adjudication, payer les impôts de 1914 et payer l'acte de vente devant George J. Untereiner, notaire public, en sus du prix de l'adjudication.

CARRERE & CARRERE.
Encanteurs, 806 rue Perdido.
août—2,9,16,23,30 sept—2

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,204 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte d'Albania Plantation pour le mois de juillet, 1914, présenté par Geo. W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN DYMOND, JR. et A. GIFFEN LEVY, Avocats. août—27,31 sept—5

Succession de John G. Harrison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,397 — Division E — Attendu que Mme Mary Harrison, née Herrick, veuve de John G. Harrison, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de John G. Harrison, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
BENJAMIN ORY, Avocat.
août—22,26,31

Succession de Marie Amanda Barrois, veuve de Thomas L. Bertrand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,551 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles A. Bertrand, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologuée et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GABRIEL FERNANDEZ, JR., Avocat.
août—22,26,31

Succession de Hartley A. Fulvoye.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,560 — Division C — Attendu que Frederic P. Fulvoye a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Hartley A. Fulvoye, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JACQUET & HUBERT, Avocats.
août—26 sept—1,6

Succession de John Costello.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 49,[illegible] — Division C — Attendu que Harry McCall, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres dative testamentaire exécuteur dans la succession de John Costello, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
BENJAMIN, LEVY & [illegible], Avocats. août—26 sept—1,6

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée du Cinquième District de Tunisburg, McLellanville, rue Odeon, dans l'ilet rues Diana, DeArmas et Orleans.

August Gaspard vs. Joseph Patterson, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,319 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 septembre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé à Tunisburg, McLellanville, Cinquième District de cette ville, en l'ilet No. 7, qui est borné par les rues Diana, DeArmas, Odeon et Orléans, désigné comme lot No. 3 qui mesure trente et un pieds, deux pouces sur la rue Odeon, par cent trente deux pieds en profondeur.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
W. J. HENNESSEY,
Avocat pour le demandeur
août 14,15,16,21,28 sept 4,11,16,17

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Fred H. Koretke

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,56[illegible] — Division A — Attendu que Mme Emily Josephine Fleininger Koretke a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres dative exécutrice testamentaire dans la succession de Fred H. Koretke, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
THOMAS CONNELL, Greffier
A. M. BUCHMANN, Avocat
août 29 sept 2,7

Succession de Philip Bodenheimer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,113 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Florence Klotz, veuve de Philip Bodenheimer, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier
GUSTAVE LEMLE et FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL, Avocats
août 29 sept 2,7

Succession d'Edwin A. Clark

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,435 — Division B — Attendu que Mme Elizabeth Ann Stewart, veuve d'Edwin A. Clark, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres exécuteur testamentaire dative dans la succession d'Edwin A. Clark, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SUTHON & LOOMIS, Avocats.
août—22,26,31

Succession de Percy Owen Blamey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,561 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présenté par Peter J. Flanagan, administrateur public, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat
août 28 sept 1,6

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR

JULES ANDRIEU

PROPRIETES FONCIERES

STOCKS ET BONS

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange. P. O. Boite 11. Nouvelle-Orléans, Lne.

L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE
L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE
L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE
L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE
L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE

L'Abeille Bourdonne Constamment

¶ Dans les meilleures demeures Françaises de la Nouvelle Orléans et de ses environs.

¶ Ce journal convient à mille acheteurs qui ne peuvent être approchés par un autre moyen.

¶ Téléphonez 3487 Main et demandez que notre "ad man" aille vous voir.

L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE
L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE
L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE
L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE
L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'un Hôtel et Restaurant, 3 Pianos, 1 Caisse Enregistreuse, etc.

Samuel Fertel vs. Alfred O. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,524 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulé et par consentement des parties, je procéderai à vendre à l'encan public, le LUNDI, 31 août 1914 à 10 h. 30 a. m., la propriété suivante décrite à savoir:

Sur les lieux, Nos. 204-206 rue Sud Remparts, le contenu en entier, meubles, installations, marchandises divers, etc., de l'hôtel et restaurant à l'adresse ci-dessus, d'après inventaire 3 pianos, 1 caisse enregistreuse, ventilateurs électriques, etc.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
CONDITIONS. — Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
F. B. DAVENPORT Tet PAUL W. MALONEY, Avocats pour le demandeur
août 28 29 30 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée de Sixième District, portant le numéro municipal 3500 rue Sud Tonti, coin de la rue Delachaise

Frank B. Twomey vs. Salvatore Viaturella.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,416 — En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er octobre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 11 borné par les rues Sud Tonti, Delachaise, Sud Miro et General Taylor, sur un plan lithographié d'un voyer attaché à un acte passé en l'étude de E. J. Dreyfous, notaire, le 20 mai 1905 par lequel les dits lots adjoints mesurent à savoir: Lot No. 7 mesure trente pieds face à la rue Sud Tonti, par cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 8 a vingt quatre pieds, deux pouces et sept lignes face à la rue Sud Tonti, trente pieds six pouces et une ligne en profondeur sur le derrière, par une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No. 7 de cent cinq pieds et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté et face à la rue Delachaise de cent cinq pieds deux pouces et deux lignes. Le dit lot No. 8 formant le coin des rues Sud Tonti et Delachaise.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du montant de l'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur
août 28 sept [illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

D'après la vente par acte No. 516 de l'Assemblée Générale de 1908, aux risques et pour compte de l'acquéreur premier, de propriétés de valeur améliorée des Sixième et Premier Districts.

I. — Portant le numéro municipal 2932 rue Jena, entre les rues Willow et Claiborne.

II. — Portant les numéros municipaux 1320 et 1322 rue Roman entre les rues Erato et Thalie.

Mlle Charlotte F. Schafer vs. John T. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,9[illegible] — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 septembre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Premièrement — Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 673, borné par les rues Cadiz, Willow, Jena et Claiborne; le dit terrain est désigné par le numéro neuf et mesure trente (30) pieds de face à la rue Jena sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

Deuxièmement — Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Roman, Derbigny, Erato et Thalie, désigné par le numéro seize (16) et mesure trente-et-un pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Roman par une profondeur de cent vingt et un pieds, quatre pouces et trois lignes entre lignes égales et parallèles, le tout d'après un certificat de voyer de H. W. Reynolds, député voyer de la ville, daté le 6 novembre 1897 et annexé à un acte passé devant Benj. Ory, notaire, le 2 février A. D. 1898.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions, Comptant sur place.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
JAMES B. ROSSER, JR.,
Avocat pour le demandeur.
août—22,28 sept—4,10

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'intérêts, etc., d'une patente.

Abraham Epstein vs. The Airstep Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,011 — En vertu d'un alias writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, dans les locaux ci-après désignés, le MARDI, 8 septembre 1914, à 2 h. p. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Sur la porte d'entrée de la Bâtisse de la Nouvelle Cour, No. 400 rue Royale, entre Conti et St. Louis, tous les droits, titres et intérêts des défendants ci-dessus nommés, de la patente Serie No. 736,985 du Bureau de Patentes des Etats-Unis, délivrée le 20 mai 1913 à Thomas S. Causey de Arlington, Tex., pour des pneus de véhicules, d'après les spécifications faisant part de Lettres de Patentes en date du 20 mai 1913. La demande originale fut enregistrée le 16 décembre 1912, transférée à la Airstep Company.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif pour la paroisse d'Orléans.
J. A. GRASSER,
Avocat pour le demandeur
août 27,28 sept 2,5,8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée du Quatrième District, portant les numéros municipaux 2317 et 2319 rue St. Thomas, entre les rues Philip et Soraparu.

Frank B. Twomey vs. David Friedman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,217 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 septembre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par la lettre E en l'ilet No. 64, borné par les rues St. Thomas (autrefois rue Fulton), Chippewa, Philip et Soraparu d'après un croquis dressé par D. E. Seghers et fils, voyers, en date du 17 février 1905, annexé à un inventaire pris par A. J. Villere, ancien notaire, dans la succession de la Veuve William Gaider, le 18 février 1905. D'après le dit croquis le sus-dit lot E mesure 31 pieds, 1 pouce et 7 lignes sur la rue St. Thomas par une profondeur de 120 pieds. Les améliorations sur la dite propriété portent les Nos. 2317 et 2319 rue St. Thomas.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
E. J. DREYFOUS et A. D. DANZIGER
Avocats pour le demandeur
août 8,9,14,21,28 sept—4,9,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée dans le Premier District, portant les numéros municipaux 1051 et 1056 rue Dryades, entre la rue Calliope et l'avenue Howard.

Mutual Building and Homestead Association vs. John T. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,151 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 septembre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Calliope et Baronne et l'avenue Howard (autrefois Promenade Triton), ayant trente pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de quatre vingt dix pieds entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
J. ZACH SPEARING
Avocat pour le demandeur
août 22,28 sept 4,11,18,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Quatrième District, portant le numéro municipal 2812 avenue Jackson, entre avenue Claiborne et rue Willow

Industrial Homestead Association vs. Mme Josephine Dubois

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,310 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 septembre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 2812 avenue Jackson, et toutes dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No. [illegible] en l'ilet No. 389, borné par les avenues Claiborne et Jackson et les rues Willow et Philip. Le dit lot mesurant trente pieds sur l'avenue Jackson par cent seize pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'accord avec un plan attaché à un acte de vente passé devant Selim Magner, ancien notaire, le 8 février 1868.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans
A. D. DANZIGER
Avocat pour le demandeur
août 14,15,16,21,28 sept—4,11,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Troisième District, portant les numéros municipaux 6307 et 6311 rue Douglas, entre les rues Tricou et Delery

François Barres vs. B. Quadarera et Antonia Ciulla Quadarera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,280 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 septembre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, servitudes, voies, privilèges et avantages dépendances y appartenant en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 81, borné par les rues Tricou, Delery, Chartres et Douglas, désignés comme lots Nos. 7 et 8 du dit ilet No. 81, lesquels lots mesurent ensemble 52 pieds sur la rue Douglas, par une profondeur de 189 pieds et 6 pouces

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans
O. S. LEVAUDAIS,
Avocat pour le demandeur.
août—8,14,21,28 sept—4,9,10

VENTES A L'ENCAN

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTITION.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. [illegible] rue Carondelet. — Le JEUDI, 3 septembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'encan public, en vertu et poursuite d'un jugement rendu le 21 juillet 1914 et signé le 27 juillet 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession de Charles Mazzoletti, No. 107,262, la propriété suivante, décrite à savoir

1er. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 464, borné par l'avenue Louisiane et les rues Dryades, Baronne et Delachaise, désigné par le No. 5 et mesurant 30 pieds de face à l'avenue Louisiane, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les numéros municipaux 1818 et 1820 avenue Louisiane.

2. Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiane et les rues Baronne (avant Bacchus), Dryades et Delachaise, et désignés comme lots Nos. 6 et 7 sur un plan déposé pour références en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire de cette ville, comme plan No. 53 du livre de plans No. 2, lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Louisiane sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

A. — Le lot désigné par le No. 6 dans la description qui précède, est désigné par la lettre A sur le croquis [illegible] en date du 30 juillet 1914, par Alfred [illegible], député voyer de ville, et mesure d'après ce dernier 31 pieds, 6 pouces de face à l'avenue Louisiane sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent étant désignées par les numéros municipaux 1822 et 1824 avenue Louisiane.

B. — Le lot désigné par le No. 7 dans la description citée est désigné par la lettre B sur un croquis de voyer en date du 30 juillet 1914, par Alfred [illegible], député voyer de ville et mesure d'après ce croquis 28 pieds, 6 pouces de face à l'avenue Louisiane sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent étant désignées par le numéro [illegible] avenue Louisiane.

3. Une certaine parcelle ou morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No. 256, borné par les rues Troisième, Freret, Deuxième et Robertson (avant [illegible]). La dite parcelle ou morceau de terre mesure [illegible] pieds, 10 pouces, [illegible] lignes de face à la rue Troisième, la même largeur à l'arrière, sur 120 pieds [illegible] de profondeur, sur la ligne la plus rapprochée de la rue S. Robertson et 120 pieds, 3 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Freret, le tout d'après un croquis par [illegible], voyer, en date [illegible] décembre 1892 et est composé de la totalité du lot original désigné comme No. 20 et [illegible] près de la rue S. Robertson, et touchant le dit lot No. 21, le plus près de la rue Robertson et touchant le dit lot No. 20. Les améliorations portent les numéros municipaux [illegible] rue Troisième.

4. Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos. 1 et 2 dans l'ilet No. [illegible] borné par les rues Ursuline, Lopez, Gayoso et Bell, avant St Jean, sur un croquis et certificat de voyer fait par George [illegible], en date du 20 juillet 190[illegible] annexé à un acte de vente à [illegible] passé devant John Wagner, notaire, 28 juin 1905. D'après lequel croquis les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Ursuline sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. 5 étant le plus rapproché à une distance de 7[illegible] pieds 5 pouces et 4 lignes du coin des rues Ursuline et Gayoso. Les améliorations sur la dite propriété portent les numéros municipaux [illegible] rue Ursuline.

5. Deux certains lots de terre, avec toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par les Nos. 22 et 23 dans l'ilet No. 319, borné par les rues Short et Fern, la Place Neron et l'avenue Claiborne, avant rue Mobile, sur un croquis fait par H. C. Brown, député voyer de ville, en date du 1er mars 190[illegible], d'après lequel croquis les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Short, la même largeur à l'arrière sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds. Le lot No. 22 se trouve à une distance de [illegible] pieds de l'avenue Claiborne (avant rue Mobile) et le lot No. 23 à une distance égale de la Place Neron.

6. Deux lots de terre qui sont situés dans les limites de la ville de Waveland dans le Deuxième Ward de la dite ville, comté de Hancock et Etat de Mississippi décrits comme il suit, à savoir: 1er. Un certain lot de terre ayant une face de 50 pieds sur le côté ouest de l'avenue Nicholson dans la dite ville et s'étendant à l'arrière entre deux lignes parallèles distantes de 50 pieds et allant vers le sud 45 degrés ouest sur une distance de 250 pieds, à une terre de H. P. Dart, borné au nord-est par l'avenue Nicholson, au nord-ouest par les terres de E. H. Hoffmann, au sud-est par la terre de F. C. Bordages, Sr., et au sud-ouest par une terre de H. P. Dart. 2. — Un certain lot de terre ayant une face de 30 pieds sur le côté ouest de l'avenue Nicholson dans la dite ville, et s'étendant à l'arrière entre deux lignes parallèles, distantes de 30 pieds et allant dans une direction sud, [illegible] degrés ouest sur une distance de 250 pieds à la terre de H. P. Dart, borné au nord-est par l'avenue Nicholson, au nord-ouest par la terre de F. C. Bordages, Sr., au sud-est par la terre de E. H. Hoffmann, et au sud-ouest par la terre de H. P. Dart, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

CONDITIONS — Un tiers ou plus au comptant, le reste, s'il y en a un, devra être représenté par une hypothèque échue un ou deux ans après date, avec huit pour cent d'intérêt, l'acquéreur devant payer le coût des certificat et de passage de l'acte de vente devant Felix J. Dreyfous, notaire public, et assumer en plus du montant de son enchère tous les impôts d'Etat et de ville pour l'année 1914, et au moment de l'adjudication de la propriété, déposer dix pour cent du montant de son enchère. Le dit dix pour cent ne portera pas d'intérêts, les loyers de la propriété devront être réservés aux vendeurs jusqu'à passage de l'acte de vente. Les actes de vente contiendront toutes les clauses usuelles de garanties. Toute la propriété ci-dessus est vendue sujette aux contrats et locations dont elle est l'objet.

DART, KERNAN & DART
JOHN J. REILLEY, Avocats
août—2,9,16,23,30 sept—3

Edition Hebdomadaire de "l'Abeille"

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, — littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans "l'Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous le vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cents le numéro.

VENTES A L'ENCAN

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE

Comptes ouverts.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 29 rue Carondelet — JEUDI, 3 septembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du [illegible] août 1914 de l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, dans le procès de Paul Pier et Fils Cie. Ltd., en liquidation, No. 107,5[illegible], les articles suivants à savoir:

Un lot de comptes ouverts de différentes parties se montant à [illegible] d'après inventaire.

CONDITIONS — Comptant.
DART, KERNAN & DART, Avocats
août 20,23,30 sept 2

Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage

Peter J. Flanagan, Administrateur vs. Edgar H. Farrar, Administrateur et Datif Exécuteur Testamentaire

No. 108,313 — COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS DIVISION B.

Résidence de valeur, simple à deux étages, dans une bonne localité No. [illegible] rue Foucher, entre l'avenue St. Charles et la rue Carondelet

A L'ENCAN, JEUDI, 17 SEPTEMBRE 1914 A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles [illegible] Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques, à la date indiquée ci-dessus en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 10 août 1914 et le jugement signé en cour ouverte le 14 août 1914 par l'Hon. Fred. D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans le procès ci-dessus intitulé, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre dans le [illegible] District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Foucher et Delachaise, désigné par la lettre [illegible] sur un plan annexé à un acte [illegible] notaire, daté 1 juin 18[illegible] [illegible]

STROUDBACK & LATTER
[illegible]

Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en partition — Sans limite ou réserve

Double cottage de valeur et productif, [illegible] rue Colisée entre Valence et Cadiz

[illegible] le JEUDI [illegible] à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne [illegible] Brennan, encanteur, [illegible] en vertu et exécution d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District, Division A, [illegible] en cour ouverte le 13 août 1914 dans l'affaire ci-dessus intitulée par l'Hon. [illegible] Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division [illegible] en remplacement de l'Hon. [illegible] maintenant en vacances, dans le procès de Margaret Chew vs. [illegible], No. 109,150, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Cadiz, Chestnut et Valence et mesurant 50 pieds de face sur Colisée, par 100 pieds de profondeur composé de tout le lot No. [illegible] et une partie du lot No. [illegible], ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous privilèges et avantages s'y rattachant de quelque manière.

CONDITIONS — L'acheteur devra payer les impôts de la ville et de l'Etat pour l'année 1914, et payer tous frais d'hypothèques et les certificats de la Cour des Etats-Unis, les impôts, les recherches et frais d'acte de vente devant Sol Weiss, notaire. 10 pour cent de dépôt sera exigé au moment de l'adjudication. Le montant des taxes seront touchés par l'acheteur à partir de la date de la signature de l'acte de vente.
août 15,16,23,30 sept—[illegible]

Par L. B. RENNYSON

Succession de Mme Mary Grady, défunte femme de Michael J. Harris

En vertu d'un ordre à moi adressé par l'Hon. Porter Parker, Juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 22 juillet 1914, dans la succession de Mme Mary Grady, défunte femme de Michael J. Harris, No. 81,215 du dossier de la dite cour, je vendrai à l'encan le JEUDI, 10 septembre 1914, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Le double cottage, 2713-15 rue Melpomène, et borné par les rues Magnolia, Clara, Thalia et Melpomène, comprenant huit chambres d'un côté et cinq chambres de l'autre, sur un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, mesurant 31 pieds, 7 pouces sur la rue Melpomène, par 137 pieds, 9 pouces de profondeur en lignes parallèles.

CONDITIONS — Comptant. Les vendeurs payeront les taxes et percevront les loyers jusqu'à la date de l'acte de vente. L'acte de vente sera aux frais de l'acquéreur devant M. Benjamin Ory, et aura à verser dix pour cent sur le montant de l'adjudication, sans intérêt ni pénalités.

L. B. RENNYSON, Encanteur.
août—9,16,23,30 sept—6,10

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James L. [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. [illegible] — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred L. Asburg, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
[illegible], Avocats.
août 25,26 sept—3